

La chronique du CESA

25 février 1961 : naissance de la FATac

Le poing armé nucléaire et conventionnel de l'armée de l'air

L'Alliance atlantique ayant décidé, au début des années 1950, d'intégrer une partie des forces de ses États membres, l'armée de l'air fournit au théâtre centre-Europe de l'OTAN des moyens organisés autour de la 1^{re} division aérienne qui, le 1^{er} juillet 1953, devient 1^{er} commandement aérien tactique (CATac). Basé à Lahr, en Allemagne fédérale, cet organisme est placé sous le contrôle opérationnel de la 4th Allied Tactical Air Force (4thATAF), membre des Allied Air forces Central Europe (AAFCE). L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, en mai 1958, marque un tournant dans le sens où le nouveau président entend faire reposer le système de défense national sur une dissuasion nucléaire autonome et être seul décisionnaire en ce qui concerne l'engagement de ses forces en cas de conflit.

Une caractéristique unique

Le 25 février 1961, sur la base de Villacoublay, est créé un état-major chargé de diriger, hors du commandement OTAN, les opérations reposant sur l'intervention des chasseurs du 1^{er} CATac au combat. C'est ainsi que naît le commandement des forces aériennes tactiques, transféré à Metz-Frescaty à partir du 1^{er} juillet 1963, dont relèvent les unités tactiques de l'armée de l'air française.

Le 1^{er} mai 1964, la 1^{re} région aérienne (RA) lui ayant été intégrée, le commandement en question franchit une nouvelle étape de son évolution en devenant FATac/1^{re} RA.

Pour la première fois sont regroupés sous une responsabilité unique un commandement opérationnel et l'organisation territoriale de soutien correspondante. Enfin, en juillet 1965, il reçoit la responsabilité de toutes les unités tactiques stationnées en France et en Allemagne à la suite du départ de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN.

Dans le même temps, des accords sont signés entre la FATac et l'AAFCE pour définir les grands principes d'engagement des forces françaises au sein de la coalition otanienne en cas d'agression par les troupes du Pacte de Varsovie.

De la FATAC/1^{re} RA à la FAC

Jusqu'à sa dissolution, lors de la réorganisation de l'armée de l'air, intervenue au tout début des années 1990, la FATAC/1^{re} RA met ainsi en œuvre les moyens aériens conventionnels auxquels sont parfois confiées des missions nucléaires tactiques. Une première réforme entraîne le transfert de ces dernières aux FAS (Forces aériennes stratégiques) et une autre (1994) la transforme en une force aérienne de combat (FAC).

**Sous la direction de monsieur Patrick Facon, chargé de mission au CESA
Adjudant Valérie Grillet, rédactrice au CESA**